

# Projet # 2018-15

Développement de nouveaux parcours de transferts entre des programmes du Collège Boréal et Collège La Cité vers l'Université de Sudbury



**oncat**  **caton**

Une collaboration entre l'Université de Sudbury, le Collège Boréal et La Cité

**COLLÈGE BORÉAL**  
éducation • innovation • recherche

**LA CITÉ**   
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS  
ET DE TECHNOLOGIE

## Table des matières

Liste des participants et des établissements partenaires .....	3
Sommaire exécutif .....	4
Objectifs du projet .....	5
Élaboration de parcours de transfert.....	5
Méthodologie .....	6
Comparaison et analyse du programme.....	7
Processus de mise en œuvre et échéanciers.....	8
Sommaire des parcours de transfert créés.....	9
Pratiques prometteuses et leçons retenues .....	10
Pratiques prometteuses .....	10
Leçons retenues .....	11
Défis .....	11
Rapport financier.....	11
Annexes.....	12

# **Développement de nouveaux parcours de transferts entre des programmes du Collège Boréal et Collège La Cité vers l'Université de Sudbury**

---

## **Liste des participants et des établissements partenaires**

### **Université de Sudbury**

Janelle Radey/Amélie Rainville, Gestionnaire(s) de projets

Sylvie Renault, Vice-rectrice à la programmation et aux communications

### **La Cité**

Isabelle Guérin, chargée de projets

### **Collège Boréal**

Marie-Claude Mallet, chargée de projets

## Sommaire exécutif

Le projet consistait à analyser, élaborer et mettre en œuvre de nouveaux parcours de transferts entre des programmes du Collège Boréal et La Cité vers des programmes du Baccalauréat ès arts de l'Université de Sudbury.

Grâce au projet, sept nouveaux parcours ont été développés:

Avec La Cité

- Techniques d'éducation spécialisée vers Philosophie
- Techniques de réadaptation et de justice pénale vers Études autochtones
- Design graphique vers Études journalistiques
- Photographie vers Études journalistiques

Avec le Collège Boréal :

- Techniques de travail social vers Philosophie
- Études sur la paix et les conflits vers Philosophie
- Études sur la paix et les conflits vers Indigenous Studies

Malheureusement, il y eut également des ententes proposées pour lesquelles des parcours n'ont pas pu être créés. Suite à une analyse des programmes, les articulations suivantes n'ont pas été retenues, en raison d'un manque d'affinité entre les programmes.

Avec La Cité :

- Techniques en environnement forestier vers Indigenous Studies
- Technologie en environnement forestier vers Indigenous Studies
- Santé mentale et toxicomanie (programme suspendu à l'automne 2018) vers Indigenous Studies
- Tourisme vers Folklore et ethnologie
- Techniques de travail social vers Philosophie
- Études sur la paix et les conflits vers Philosophie

Avec le Collège Boréal :

- Techniques en environnement forestier vers Indigenous Studies
- Techniques d'éducation spécialisée vers Philosophie

## Objectifs du projet

L'Université de Sudbury reconnaît l'importance de développer des partenariats avec autres institutions postsecondaires afin de faciliter la mobilité des étudiantes et étudiants qui désirent suivre des parcours plus personnalisés pour accéder au monde du travail. Depuis quelques années, l'Université de Sudbury a créé et maintien des ententes d'articulation avec plusieurs collèges et universités en Ontario.

Dans le cadre de ce projet, l'Université de Sudbury, Le Collège Boréal et La Cité ont voulu offrir aux diplômés des collèges francophones la possibilité d'obtenir un baccalauréat en français ou bilingue sans dédoubler leur apprentissage dans un domaine complémentaire à leur domaine d'études collégiales, et ce, dans un laps de temps raisonnable.

Étant donné que plusieurs employeurs exigent maintenant le baccalauréat comme critère d'embauche, mais qu'ils recherchent aussi une main-d'œuvre possédant des compétences et des connaissances de nature appliquée, des ententes d'articulation et des collaborations entre les universités et collèges permettent aux étudiants de profiter des deux approches andragogiques afin d'approfondir leurs connaissances. Elles permettent aussi de bien développer la pensée critique des étudiants et leurs connaissances théoriques dans un domaine particulier.

L'importance de la mobilité étudiante et de la création de nouveaux cheminements devient de plus en plus reconnue. En créant plus d'options de parcours, on espère faire appel et répondre aux besoins des étudiants francophones en assurant qu'il y ait une variété de parcours axés sur la qualité.

L'an dernier, l'Université a exécuté la première phase de ce projet avec Le Collège Boréal et La Cité, qui a résulté dans la révision de quatre ententes existantes et le développement de sept nouveaux parcours. L'exercice a été bien reçu par les institutions et les professeurs des programmes. L'objectif de cette deuxième phase a été de développer autres parcours avec ces deux institutions, pour assurer un plus grand nombre de parcours pour les étudiants au Collège Boréal et La Cité vers les programmes de l'Université de Sudbury.

## Élaboration de parcours de transfert

#	Programme collégial	Programme à l'Université de Sudbury	Processus complété	En approbation
1	Techniques d'éducation spécialisée (La Cité)	Philosophie		X
2	Techniques de réadaptation et de justice pénale (La Cité)	Études Autochtones		X

3	Design graphique (La Cité)	Études journalistiques		X
4	Photographie (La Cité)	Études journalistiques		X
5	Techniques de travail social (Collège Boréal)	Philosophie		X
6	Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal)	Philosophie		X
7	Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal)	Indigenous Studies		X

## ***Méthodologie***

La méthodologie suivante a été observée :

- divers échanges avec le Collège Boréal et La Cité, notamment, le recueil et l'échange des objectifs des programmes identifiés ainsi que des plans de cours, le « mapping », les résultats et activités d'apprentissages, en plus d'autres informations disponibles;
- rencontres de démarrage avec les chefs et professeurs des programmes: sensibilisation des départements face à la mobilité étudiante et au projet; sensibilisation des chefs et des professeurs au niveau des curriculums, plans de cours, mapping et cursus collégiaux; ces rencontres ont aussi servi pour expliquer le processus d'approbation et les étapes à suivre à l'interne, une fois qu'une entente est développée ou révisée;
- analyse comparative entre programmes (évaluation des attentes et résultats d'apprentissage, lectures des plans de cours et curriculums) afin de proposer des possibilités d'ententes;
- consultations avec les intervenants clés des programmes afin de valider les analyses comparatives;
- développement et finalisation des parcours et préparation des protocoles d'ententes selon les analyses comparatives et les révisions proposées par les intervenants des programmes;
- validation finale des parcours développés par les départements afin d'entamer le processus d'approbation;
- l'entente suit le processus d'approbation de l'Université de Sudbury (Sénat), et par la suite, l'Université Laurentienne (Conseil de la Faculté des Arts, Comité des Admissions, promotions et requêtes).

Selon le processus d'approbation à l'Université, nos articulations doivent passer par le département, ensuite le Sénat de l'Université de Sudbury, ensuite le Conseil de la faculté des arts et finalement le Comité des Admissions, promotions et requêtes à l'Université Laurentienne. Une fois que ces quatre étapes ont été complétées, les protocoles d'ententes sont remis aux collèges pour approbation. Une fois signée, une copie de l'entente est fournie au bureau des Admissions de l'Université Laurentienne qui coordonne la publication sur le site Web ONTransfert.ca.

L'Université travaille aussi à développer une stratégie de communication qui servira à promouvoir toutes les ententes et projets de mobilité étudiante. Une page web est dédiée aux ententes sur le site web de l'Université, et les ententes figurent sur les pages web de chaque programme afin de donner encore plus de visibilité. Une stratégie de communication plus détaillée sera élaborée au printemps afin de promouvoir celles-ci auprès des futurs étudiants.

## ***Comparaison et analyse du programme***

Plusieurs outils et sources d'information ont été utilisés pour comparer et analyser les programmes. Pour les programmes collégiaux, ces sources incluent : les descriptions des cours, les cursus, le « mapping » du programme (RAFP et RARE), les normes du programme, les plans de cours, et le Cadre de classification des titres de compétences de l'Ontario (pour les programmes agréments). Les plans de cours et les objectifs et résultats d'apprentissage ont été les principales sources quant aux programmes universitaires. La coordonnatrice a pu prendre ces outils pour faire une analyse préliminaire des dossiers que les intervenants clés au sein des départements ont pu compléter et valider, étant les experts de contenu. La coordonnatrice a assuré le lien entre les départements, ce qui a facilité la tâche et accéléré le processus. La coordonnatrice de mobilité étudiante a aussi assuré la collaboration entre les institutions.

Plusieurs rencontres du côté administratif ont aussi eu lieu avec l'Administratrice du projet et la vice-rectrice à la programmation et aux communications de l'Université. Les diverses rencontres avec le bureau d'Admission de l'Université Laurentienne ont aussi été importantes pour établir la mise en œuvre des parcours.

Les premières rencontres ont eu lieu avec les chefs de départements de l'Université pour discuter des parcours identifiés dans la proposition, des objectifs et résultats visés, et pour discuter des prochaines étapes.

Suite à ces rencontres, une évaluation plus poussée de la programmation au collège a été effectuée ainsi qu'une analyse préliminaire entre les programmes des collèges en comparaison avec les programmes universitaires.

Au cours de l'été, le travail a compris les analyses comparatives détaillées entre les programmes identifiés, en comparant les plans de cours, les objectifs et résultats d'apprentissage, les cursus, le mapping, etc. avec les experts de contenu. Suite à l'analyse préliminaire des cours, il était évident que certains programmes collégiaux manquaient d'affinité avec les programmes offerts à l'Université de Sudbury.

Le résultat de ces analyses a été le développement des premières ébauches, qui reconnaissent au minimum 33 crédits et au maximum 42 crédits. Le résultat final comprend sept nouvelles ententes : quatre entre l'Université de Sudbury et La Cité et trois avec le Collège Boréal.

## ***Processus de mise en œuvre et échéanciers***

### **Processus d’approbation aux différents niveaux des établissements**



Étant membre de la Fédération Laurentienne, le processus d’approbation se fait à deux niveaux. À l’interne, le département doit approuver l’articulation proposée et demander que celle-ci soit présentée au Sénat de l’Université de Sudbury. Une fois approuvée au Sénat, l’entente est envoyée au Conseil de la faculté des Arts de l’Université Laurentienne. Si approuvée, l’entente est ensuite présentée au Comité des Admissions, promotions et requêtes. Une fois approuvée à ce dernier comité, l’entente peut être envoyée pour signature par les partenaires et mise en œuvre.

Le processus d’approbation peut avoir un impact sur l’échéancier de la mise en œuvre, puisque les trois comités ne se rencontrent qu’une fois par mois, entre les mois de septembre à mai. Si un comité demande que l’entente soit retravaillée pour une raison ou une autre, celle-ci est retardée d’au moins un mois afin de paraître à la prochaine rencontre, et donc retarde le processus dans son entier.

Voici les dates d’approbation pour les ententes développées :

#	Programmes	Dépt.	Sénat U de S	Conseil faculté des arts	Comité d’admissions promotions et requêtes
1	De : Techniques d’éducation spécialisée (La Cité) À : Philosophie	Le 23 janvier 2019	20 mars 2019	12 avril 2019	6 mai 2019
2	De : Techniques de réadaptation et de justice pénale (La Cité) À : Études Autochtones	Le 4 février 2019	13 février 2019	15 mars 2019	18 mars 2019

3	De : Design Graphique (La Cité) À : Études Journalistiques	Le 21 janvier 2019	13 février 2019	15 mars 2019	18 mars 2019
4	De : Photographie (La Cité) À : Études Journalistiques	Le 21 janvier 2019	13 février 2019	15 mars 2019	18 mars 2019
5	De: Techniques de travail social (Collège Boréal) À: Philosophie	Le 23 janvier 2019	20 mars 2019	12 avril 2019	6 mai 2019
6	De: Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal) À: Philosophie	Le 23 janvier 2019	20 mars 2019	12 avril 2019	6 mai 2019
7	De: Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal) À: Indigenous Studies	Le 4 février 2019	13 février 2019	15 mars 2019	18 mars 2019

## Sommaire des parcours de transfert créés

Le tableau ici-bas résume les parcours de transfert créés. Les détails spécifiques figurent dans le modèle du parcours de transfert en annexe.

	Programmes à l'Université de Sudbury	Détails du Parcours
1	Techniques d'éducation spécialisée (La Cité)	Baccalauréat ès arts (général) en Philosophie (concentration) à l'Université de Sudbury L'étudiant sera crédité jusqu'à 42 crédits
2	Techniques de réadaptation et de justice pénale (La Cité)	Baccalauréat ès arts (général) en Études Autochtones (concentration) à l'Université de Sudbury L'étudiant sera crédité jusqu'à 36 crédits
3	Design Graphique (La Cité)	Baccalauréat ès arts (général) en Études Journalistiques (concentration) à l'Université de Sudbury L'étudiant sera crédité jusqu'à 42 crédits
4	Photographie (La Cité)	Baccalauréat ès arts (général) en Études Journalistiques L'étudiant sera crédité jusqu'à 42 crédits

		(concentration) à l'Université de Sudbury	
5	Techniques de travail social (Collège Boréal)	Baccalauréat ès arts (général) en Philosophie (concentration) à l'Université de Sudbury	L'étudiant sera crédité jusqu'à 42 crédits
6	Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal)	Baccalauréat ès arts (général) en Philosophie (concentration) à l'Université de Sudbury	L'étudiant sera crédité jusqu'à 42 crédits
7	Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal)	Baccalauréat ès arts (général) en Indigenous Studies (concentration) à l'Université de Sudbury	L'étudiant sera crédité jusqu'à 42 crédits

Suite à l'analyse des experts sujets, il a été conclu qu'il n'y avait pas assez de liens et un manque d'affinité entre les programmes *Techniques de travail social (La Cité)*, *Études sur la paix et les conflits (La Cité)*, ainsi que *Techniques d'éducation spécialisée (Collège Boréal)* vers le programme de Philosophie. Les professeurs ne voyaient pas assez de congruence entre les résultats d'apprentissage et n'appuyaient pas la création de ces passerelles.

Il manquait aussi des liens entre les programmes *Techniques en environnement forestier (La Cité et Collège Boréal)*, *Technologie en environnement forestier (La Cité)*, et *Santé mentale et toxicomanie (La Cité)* vers le programme de Indigenous Studies.

Finalement, il a aussi été conclu que les parcours entre *Tourisme (La Cité)* vers le programme de *Folklore et Ethnologie* n'étaient pas possibles.

## Pratiques prometteuses et leçons retenues

### *Pratiques prometteuses*

Le processus est plus facile quand l'analyse préliminaire est faite avant de communiquer avec le département. Ceci évite des délais importants et est apprécié par le département. De façon générale, l'analyse préliminaire aide à déterminer s'il y a des liens entre les programmes et quels cours peuvent possiblement être transférables. Par la suite, le département peut creuser de façon plus importante et valider le projet proposé.

La sensibilisation des professeurs à la question de mobilité étudiante est essentielle à la réussite du projet. Ceux qui avaient une bonne connaissance de la mobilité étudiante et de ses avantages étaient plus flexibles et motivés pour le développement de parcours. Ceux qui ne l'étaient pas avaient une réticence envers ce type de projet.

Heureusement, nous avons observé que le corps professoral était plus ouvert et acceptant de la mobilité étudiante comparée aux années précédentes. Les départements ont eu la chance de se familiariser avec les ententes et reconnaissent l'importance de la mobilité étudiante au sein de l'Université de Sudbury.

### ***Leçons retenues***

Les analyses comparatives représentent un travail méticuleux et prennent beaucoup de temps. Une bonne gestion du temps est importante.

Il faut planifier toutes les étapes du processus d'approbation dans l'horaire et planifier davantage autour des dates des rencontres, car souvent, les rencontres n'ont lieu qu'une fois par mois. Ceci cause des délais par rapport à l'approbation finale des ententes d'articulations.

### ***Défis***

La sensibilisation des professeurs demeure toujours un défi. Certains membres du personnel enseignant ont une réticence envers ce type de partenariat, craignant par exemple des pertes dans leurs effectifs de première année et des inquiétudes par rapport au niveau d'apprentissage et de connaissances des étudiants provenant du collège.

Il a eu aussi d'autres délais concernant le projet puisque le corps professoral de l'Université de Sudbury était en négociation de leur convention collective jusqu'à la fin septembre. Les discussions par rapport à la mobilité d'étudiante ont souvent dû être remises.

## **Rapport financier**

Voir document séparé

## Annexes

### Modèles de parcours de transfert

À noter que les détails des parcours sont sujets à des changements, suite au processus d'approbation en cours.

Détails sur le parcours de transfert	
<b>Titre du parcours de transfert :</b> Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Photographie (La Cité) À : Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Études Journalistiques
<b>Type de parcours de transfert :</b> <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme à diplôme
<b>Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :</b>	S/O
<b>Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du département d'Études journalistiques : 21 janvier 2019</li> <li>- Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : 13 février 2019</li> <li>- Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 15 mars 2019</li> <li>- Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 18 mars 2019</li> </ul>
<b>Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :</b>	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2019).
<b>Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :</b>	Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en oeuvre sera complété.

Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Photographie à La Cité			
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme de Photographie à La Cité			
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	MPC 3.2 = 42 crédits MPC 2.8 = 24 crédits MPC 2.4 = 12 crédits			
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O			
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 120			
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Photographie – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 F (21) CINE 1206 E (3) ETJO 2187 F (3) ETJO 3237 F (3) ARTS 9200 F (12)	ARTS 9100 F (18) CINE 1206 E (3) ETJO 2187 F (3)	ARTS 9100 F (12)
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	42 crédits	24 crédits	12 crédits
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<b>B.A. de 4 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• ETJO 2136 (3 crédits)</li> <li>• ETJO 2257 F (3 crédits)</li> <li>• ETJO 3257 F (3 crédits)</li> <li>• ETJO 3226 F (3 crédits)</li> <li>• 27crédits de la liste de cours ETJO : <ul style="list-style-type: none"> <li>3 crédits de la série 1000</li> <li>9 crédits de la série 2000</li> </ul> </li> </ul>			

	<p>6 crédits de la série 3000 9 crédits de la série 4000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ETJO 4195 (6 crédits)</li> </ul> <p>+ 27 crédits au choix (y compris les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)</p> <p>Donc, 78 crédits sur 120</p>
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	2 ½ ans
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	La Cité

Détails sur le parcours de transfert	
<p><b>Titre du parcours de transfert :</b> Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres</p>	<p>De : Design Graphique (La Cité) À : Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Études Journalistiques</p>
<p><b>Type de parcours de transfert :</b> <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i></p>	Diplôme à diplôme
<p>Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :</p>	S/O
<p>Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du département d'Études journalistiques : 21 janvier 2019</li> <li>- Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : le 13 février 2019</li> <li>- Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 15 mars 2019</li> <li>- Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 18 mars 2019</li> </ul>

Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2019).			
Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en oeuvre sera complété.			
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Design Graphique à La Cité			
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme de Design Graphique à La Cité			
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	MPC 3.2 = 42 crédits MPC 2.8 = 24 crédits MPC 2.4 = 12 crédits			
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O			
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 120			
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Design Graphique – 3 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 F (24) ETJO 2186 (3) ETJO 3156 (3) ARTS 9200 F (12)	ARTS 9100 F (21) ETJO 2186 (3)	ARTS 9100 F (12)

	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<b>B.A. de 4 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• ETJO 2136 (3 crédits)</li> <li>• ETJO 2257 F (3 crédits)</li> <li>• ETJO 3257 F (3 crédits)</li> <li>• ETJO 3226 F (3 crédits)</li> <li>• 27 crédits de la liste de cours ETJO : <ul style="list-style-type: none"> <li>3 crédits de la série 1000</li> <li>9 crédits de la série 2000</li> <li>6 crédits de la série 3000</li> <li>9 crédits de la série 4000</li> </ul> </li> <li>• ETJO 4195 (6 crédits)</li> </ul> + 27 crédits au choix (y compris les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)  Donc, 78 crédits sur 120			
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	2 ½ ans			
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	La Cité			

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
Titre du parcours de transfert : Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal) À : Baccalauréat ès arts (general) en Indigenous Studies (3 ans) Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Indigenous Studies (4 ans)
Type de parcours de transfert : <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme à diplôme

Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du département de Indigenous Studies : le 4 février 2019</li> <li>- Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : le 13 février 2019</li> <li>- Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 15 mars 2019</li> <li>- Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 18 mars 2019</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2019).
Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en oeuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme d'Études sur la paix et les conflits
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme d'Études sur la paix et les conflits
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	MPC 3.2 = 42 crédits MPC 2.8 = 24 crédits MPC 2.4 = 12 crédits
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O
Nombre total de crédits reconnus ou de cours	Maximum de 42 crédits sur 90 (bacc de 3 ans) Maximum de 42 crédits sur 120 (bacc de 4 ans)

complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)				
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Études sur la paix et les conflits – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 (12) SREL 2205 (6) INDG 9100 (6) PHIL 9200 (6) ARTS 9200 (12)	ARTS 9100 (12) INDG 9100 (6) PHIL 9200 (6)	ARTS 9100 (6) INDG 9100 (6)
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p><b>B.A. de 4 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INDG 1116 (3)</li> <li>• INDG 1117 (3)</li> <li>• INDG 2285 (6)</li> <li>• INDG 3105 (6)</li> <li>• INDG 3215 (6)</li> <li>• 6 cr from Language Series A or B</li> <li>• 18 upper year INDG credits</li> <li>• 12 cr at the 4000 level</li> <li>• 24 elective credits (y compris les exigences du BAC, dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)</li> </ul> <p>Donc, 48 crédits sur 90</p> <p><b>B.A. de 3 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INDG 1116 (3)</li> <li>• INDG 1117 (3)</li> <li>• INDG 2285 (6)</li> <li>• INDG 3105 (6)</li> <li>• INDG 3215 (6)</li> <li>• 6 cr from Language Series A or B</li> <li>• 6 cr at the 3000 or 4000 level</li> <li>• 18 elective credits (y compris les exigences du BAC, dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)</li> </ul> <p>Donc, 78 crédits sur 120</p>			
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	<p>1 ½ ans (bacc de 3 ans) 2 ½ ans (bacc de 4 ans)</p>			

Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	Collège Boréal
---	----------------

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
<b>Titre du parcours de transfert :</b> Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Techniques de réadaptation et de justice pénale (La Cité) À : Baccalauréat ès arts (general) en Indigenous Studies (3ans) Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Indigenous Studies (4ans)
<b>Type de parcours de transfert :</b> <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme à diplôme
<b>Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :</b>	S/O
<b>Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du département de Indigenous Studies : le 4 février 2019</li> <li>- Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : le 13 février 2019</li> <li>- Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 15 mars 2019</li> <li>- Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 18 mars 2019</li> </ul>
<b>Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :</b>	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2019).
<b>Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :</b>	Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en oeuvre sera complété.

Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Techniques de réadaptation et de justice pénale (La Cité)			
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme de Techniques de réadaptation et de justice pénale (La Cité)			
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	MPC 3.2 = 36 crédits MPC 2.8 = 24 crédits MPC 2.4 = 12 crédits			
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O			
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 90 (bacc de 3 ans) Maximum de 42 crédits sur 120 (bacc de 4 ans)			
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Techniques de réadaptation et justice pénale – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 (15) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6) INDG 9100 (3) ARTS 9200 (9)	ARTS 9100 F (12) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6) INDG 9100 (3)	ARTS 9100 F (6) SOCI 1015 (6)
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>36 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion	<b>B.A. de 4 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INDG 1116 (3)</li> <li>• INDG 1117 (3)</li> <li>• INDG 2285 (6)</li> <li>• INDG 3105 (6)</li> <li>• INDG 3215 (6)</li> <li>• 6 cr from Language Series A or B</li> <li>• 18 upper year INDG credits</li> </ul>			

numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 cr at the 4000 level</li> <li>• 24 elective credits (y compris les exigences du BAC, dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)</li> </ul> <p>Donc, 54 crédits sur 90</p> <p><b>B.A. de 3 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INDG 1116 (3)</li> <li>• INDG 1117 (3)</li> <li>• INDG 2285 (6)</li> <li>• INDG 3105 (6)</li> <li>• INDG 3215 (6)</li> <li>• 6 cr from Language Series A or B</li> <li>• 6 cr at the 3000 or 4000 level</li> </ul> <p>18 elective credits (y compris les exigences du BAC, dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)</p> <p>Donc, 84 crédits sur 120</p>
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	<p>2 ans (bacc de 3 ans)</p> <p>3 ans (bacc de 4 ans)</p>
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	La Cité

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
<b>Titre du parcours de transfert :</b> <i>Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres</i>	<p>De : Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal)</p> <p>À : Baccalauréat ès arts (general) en Philosophie (3ans)</p> <p>Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Philosophie (4ans)</p>
<b>Type de parcours de transfert :</b> <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme à diplôme
<b>Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :</b>	S/O

Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du département de Philosophie : le ... 2019</li> <li>- Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 20 mars 2019</li> <li>- Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 12 avril 2019</li> <li>- Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 6 mai 2019</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2019).
Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en oeuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme d'Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal)
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme d'Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal)
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	MPC 3.2 = 42 crédits MPC 2.8 = 24 crédits MPC 2.4 = 12 crédits
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 90 (bacc de 3 ans) Maximum de 42 crédits sur 120 (bacc de 4 ans)

Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Études sur la paix et les conflits – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 (12) SREL 2205 (6) INDG 9100 (6) PHIL 9200 (6) ARTS 9200 (12)	ARTS 9100 (12) INDG 9100 (6) PHIL 9200 (6)	ARTS 9100 (6) INDG 9100 (6)
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p><b>B.A. de 4 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 1105 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2305 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2325 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2505 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 4055 (6 crédits)</li> <li>• 6 crédits parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3406, 3407, 3436, 3476, 3487</li> </ul> </li> <li>• 18 crédits PHIL additionnels</li> </ul> <p>+ 18 crédits au choix (y compris les exigences du Bac, dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique) Donc, 48 crédits sur 90</p> <p><b>B.A. de 3 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 1105 (6 crédits)</li> <li>• 12 crédits parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PHIL 2305</li> <li>○ PHIL 2325</li> <li>○ PHIL 2505</li> </ul> </li> <li>• 6 crédits PHIL 3000 ou 4000</li> <li>• 6 crédits PHIL (années supérieures)</li> </ul> <p>+ 12 crédits au choix (y compris les exigences du Bac, dont 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique) Donc, 78 crédits sur 120</p>			
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	<p>1 ½ ans (bacc de 3 ans) 2 ½ ans (bacc de 4 ans)</p>			

Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	Collège Boréal
<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
<b>Titre du parcours de transfert :</b> Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Techniques de travail social (Collège Boréal) À : Baccalauréat ès arts (general) en Philosophie (3ans) Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Philosophie (4ans)
<b>Type de parcours de transfert :</b> <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme à diplôme
Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du département de Philosophie : le... 2019</li> <li>- Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 20 mars 2019</li> <li>- Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 12 avril 2019</li> <li>- Approbation du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 6 mai 2019</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2019).
Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en oeuvre sera complété.

Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Techniques de travail social (Collège Boréal)			
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme de Techniques de travail social (Collège Boréal)			
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	MPC 3.2 = 42 crédits MPC 2.8 = 24 crédits MPC 2.4 = 12 crédits			
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O			
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)	Maximum de 42 crédits sur 90 (bacc de 3 ans) Maximum de 42 crédits sur 120 (bacc de 4 ans)			
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Techniques de travail social – 2 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
		ARTS 9100 (15) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6) PHIL 9200 (6) ARTS 9200 (12)	ARTS 9100 (15) COSC 1701 (3) SOCI 1015 (6)	ARTS 9100 (6) SOCI 1015 (6)
	<b>CODE</b>			
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<b>B.A. de 4 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 1105 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2305 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2325 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2505 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 4055 (6 crédits)</li> <li>• 6 crédits parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3406, 3407, 3436, 3476, 3487</li> </ul> </li> </ul>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 crédits PHIL additionnels</li> </ul> + 18 crédits au choix (y compris les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique) Donc, 48 crédits sur 90  <b>B.A. de 3 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 1105 (6 crédits)</li> <li>• 12 crédits parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PHIL 2305</li> <li>○ PHIL 2325</li> <li>○ PHIL 2505</li> </ul> </li> <li>• 6 crédits PHIL 3000 ou 4000</li> <li>• 6 crédits PHIL (années supérieures)</li> </ul> + 12 crédits au choix (y compris les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique) Donc, 78 crédits sur 120
Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	1 ½ ans (bacc de 3 ans) 2 ½ ans (bacc de 4 ans)
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	Collège Boréal

<b>Détails sur le parcours de transfert</b>	
<b>Titre du parcours de transfert :</b> Utiliser les noms officiels des programmes ou des titres	De : Techniques d'éducation spécialisée (La Cité) À : Baccalauréat ès arts (general) en Philosophie (3ans) Baccalauréat ès arts (spécialisé) en Philosophie (4ans)
<b>Type de parcours de transfert :</b> <i>Achèvement de grade, de certificat à diplôme, de diplôme à diplôme, de grade à diplôme, etc.</i>	Diplôme à diplôme

Énumérez les autres établissements postsecondaires qui participent à la création du parcours de transfert :	S/O
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (approbation du Sénat) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du département de Philosophie : le... 2019</li> <li>- Approbation du Sénat de l'Université de Sudbury : sera présenté le 20 mars 2019</li> <li>- Approbation du Conseil de la faculté des arts (Université Laurentienne) : sera présenté le 12 avril 2019</li> <li>- Approbations du Comité des Admissions, promotions et requêtes (Université Laurentienne) : sera présenté le 6 mai 2019</li> </ul>
Date de mise en œuvre du parcours de transfert (publication sur le site Web ONTransfert.ca) :	Suite à la réception de l'entente signée (printemps 2019).
Procédure de contact pour la mise en œuvre du parcours de transfert :	Une fois signée, une copie de l'entente sera fournie au bureau des Admissions à l'Université Laurentienne et le processus pour la mise en oeuvre sera complété.
Admissibilité au parcours de transfert (pour les étudiants) :	Diplômé du programme de Techniques d'éducation spécialisée (La Cité)
Le candidat doit avoir obtenu un diplôme du programme à l'établissement d'origine :	Diplôme du programme de Techniques d'éducation spécialisée (La Cité)
MPC ou % minimal du programme requis pour être admissible à ce parcours de transfert :	MPC 3.2 = 42 crédits MPC 2.8 = 24 crédits MPC 2.4 = 12 crédits
MPC ou % minimal requis dans des cours spécifiques	S/O
Nombre total de crédits reconnus ou de cours complets qui seront accordés par l'établissement	Maximum de 42 crédits sur 90 (bacc de 3 ans) Maximum de 42 crédits sur 120 (bacc de 4 ans)

de destination (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120)				
Crédits reconnus accordés (veuillez décrire le parcours de transfert de façon claire et succincte) :	<b>Techniques d'éducation spécialisée – 3 ans</b>			
	<b>MPC</b>	<b>3.2</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>
	<b>CODE</b>	ARTS 9100 (18) SOCI 1015 (6) PHIL 9200 (6) PSYC 1105 (6) ARTS 9200 (6)	ARTS 9100 F (12) SOCI 1015 (6) PSYC 1105 (6)	ARTS 9100 F (6) SOCI 1015 (6)
	<b>NOMBRE DE CRÉDITS RECONNUS</b>	<b>42 crédits</b>	<b>24 crédits</b>	<b>12 crédits</b>
Nombre total de cours du programme qui doivent être réussis à l'établissement de destination afin d'obtenir le diplôme (doit être exprimé comme proportion numérique, p. ex., 90 sur 120) :	<p><b>B.A. de 4 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 1105 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2305 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2325 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 2505 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 4055 (6 crédits)</li> <li>• 6 crédits parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3406, 3407, 3436, 3476, 3487</li> </ul> </li> <li>• 18 crédits PHIL additionnels</li> </ul> <p>+ 18 crédits au choix (y compris les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)</p> <p>Donc, 48 crédits sur 90</p> <p><b>B.A. de 3 ans - L'étudiant doit atteindre les exigences suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG 1005 (6 crédits)</li> <li>• PHIL 1105 (6 crédits)</li> <li>• 12 crédits parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PHIL 2305</li> <li>○ PHIL 2325</li> <li>○ PHIL 2505</li> </ul> </li> <li>• 6 crédits PHIL 3000 ou 4000</li> <li>• 6 crédits PHIL (années supérieures)</li> </ul> <p>+ 12 crédits au choix (y compris les exigences du BAC : 6 crédits de cours ayant au moins 50% de contenu autochtone et 6 crédits qui favorisent l'acquisition d'une culture scientifique)</p> <p>Donc, 78 crédits sur 120</p>			

Durée prévue avant l'obtention du titre si l'étudiant est inscrit à temps plein :	1 ½ ans (bacc de 3 ans) 2 ½ ans (bacc de 4 ans)
Liste d'établissements admissibles et de leurs programmes	La Cité